

*Ministère de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

*Le directeur du cabinet*

*Paris, le* 13 NOV. 2014

Monsieur le Secrétaire général,

Vous avez appelé l'attention de Madame Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur la cartographie de l'éducation prioritaire.

Très attentive à la question de l'égalité des chances et à la réussite de tous les élèves, la ministre m'a personnellement demandé de vous répondre.

La réforme de l'éducation prioritaire se traduit, vous le savez, par une augmentation très importante des moyens mis à disposition des réseaux. Les moyens en postes vont augmenter avec le dispositif plus de maîtres que de classe, la scolarisation des enfants de moins de trois ans, la pondération en REP+ dans les collèges, le remplacement pour les 18 demi-journées dans le premier degré. Les régimes indemnitaires des personnels vont également augmenter de manière significative : l'indemnité de sujétions spéciales zone d'éducation prioritaire (ISS ZEP) verra une augmentation de 50% en réseau d'éducation prioritaire (REP) et sera doublée en REP+.

Pour être équitables et efficaces en matière de lutte contre les inégalités, ces moyens devront concerner les écoles et établissements dont les besoins sont les plus grands en termes de justice sociale et scolaire. 1082 réseaux seront concernés, avec un effort particulier pour les 350 réseaux les plus difficiles (REP+).

La nouvelle carte est travaillée, à l'intérieur du contingent que chaque académie a reçu, par les recteurs à partir d'un indice social. Les quatre indicateurs qui le composent (pourcentage d'élèves issus de professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) défavorisées, pourcentage d'élèves boursiers, pourcentage d'élèves résidant en zone urbaine sensible (ZUS), pourcentage d'élèves en retard à l'entrée en 6<sup>ème</sup>) ont été définis par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) en toute indépendance.

.../...

Monsieur Christian CHEVALIER  
Secrétaire général du Syndicat des  
Enseignants – Union nationale des  
Syndicats Autonomes (SE-UNSA)  
209 Boulevard Saint Germain  
75007 PARIS

Après une phase de dialogue approfondi au niveau académique, à laquelle les organisations syndicales seront pleinement associées, le projet de carte sera présenté lors des comités techniques académiques.

Vous nous alertez sur la situation des écoles isolées qui, au regard de leur situation géographique, ne pourront pas être rattachées à un collège d'éducation prioritaire.

→ Je suis en mesure de vous annoncer que ces écoles, qui accueillent un public particulièrement défavorisé, bénéficieront d'un plan de mobilisation spécifique de la part de l'éducation nationale, et disposeront de moyens relevant des territoires de l'éducation prioritaire.

En effet, nous souhaitons mettre en œuvre, à compter de la rentrée 2015 des modalités nouvelles de répartition des moyens d'enseignement pour mieux tenir compte des difficultés sociales réelles de chaque école et établissement.

Le système actuel d'allocation des moyens produit un effet de seuil important. Les écoles et établissements ordinaires reçoivent un nombre de postes d'enseignants en fonction avant tout de leur nombre d'élèves et de leur nombre de classes. Seuls les écoles et collèges relevant de l'éducation prioritaire reçoivent des moyens supplémentaires.

Demain, l'allocation des moyens se fera, dans une double logique de justice sociale et de transparence, sur la base de la difficulté sociale effectivement constatée des écoles et des établissements.

S'agissant des enseignants, leur régime indemnitaire est protégé par la clause de sauvegarde pour une durée de trois ans. Ils conservent donc le bénéfice de l'indemnité spécifique qu'ils percevaient. S'ils le souhaitent, les enseignants qui voudront rejoindre un poste comparable où la nouvelle indemnité sera versée bénéficieront d'une bonification de points dans le cadre du mouvement départemental.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'assurance de ma considération distinguée.

*Bien à vous,*

  
Bertrand GAUME